



## transfer d'un bien achete par une personne physique vers une sci

Par **boings**, le **07/11/2020 à 09:27**

BONJOUR

Je souhaite acheter un bien immobilier ( ancien hlm ) qui ne peut etre vendu qu'a une personne physique , peut on dans le meme acte d'achat transferer le bien vers une sci a deux associes ? merci de votre reponse cjj

Par **Marck.ESP**, le **07/11/2020 à 10:18**

Salutations

Normalement non,

Il y aurait cependant une exception une exception, car l'article L. 443-11 alinéa 9 du CCH évoque la vente d'un logement occupé seulement à une personne physique et donc un logement vacant pourrait être acquis, après accord préfectoral, par une SCI, qui est une société de personne.

[http://pro.union-habitat.org/hlm/A\\_ACTUHLM.nsf/Id/E8437CEAE4E9DA34C12578CB0033EF45?opendocument](http://pro.union-habitat.org/hlm/A_ACTUHLM.nsf/Id/E8437CEAE4E9DA34C12578CB0033EF45?opendocument)

<https://www.svp.com/notes-expert/les-locataires-de-logements-appartenant-a-un-organisme-dhabitations-a-loyer-moderne-hlm-peuvent-ils-creer-une-SCI>

Par **boings**, le **07/11/2020 à 11:59**

merci de votre reponse , petit complement d'information , le bien hlm va etre declasse au moment de la vente donc il ne sera plus hlm

complement de la question , si c'est une personne physique qui achete le bien peut elle dans le meme acte notarial le ceder a une sci sans re payer les frais de cession .